

Département de la Drôme Arrondissement de NYONS Commune de ROYNAC		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROYNAC			
<u>Date de convocation :</u> 15 janvier 2025		L'an deux mille vingt-cinq le vingt-quatre janvier à dix-huit heures , le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Valérie ARNAVON, Maire.			
<u>Convocation affichée le :</u> 15 janvier 2025					
		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
<u>Nombre de conseillers :</u>		ARNAVON Valérie	OUI		
En exercice :		10	LEBORNE Bernard	OUI	
Quorum :		6	CROZIER Claudine	OUI	
Présents :		9	COUTELIER Richard	OUI	
Représentés :		1	EHRHARD Philippe	OUI	
Votants :		10	GALLAS Michel	OUI	
<u>Secrétaire de séance :</u> PA. LLABRES		GAYET Emmanuel	OUI		
		LLABRES Pierre-Alexandre	OUI		
		MORETTO Alfred	OUI		
		VERNET Emilie		OUI	C. CROZIER

2025	-01	-02	Cession du crédit-bail à la SCI ECJP par les Établissements SICOIT
-------------	------------	------------	---

VU la délibération N°2014/1-09 autorisant le crédit-bail immobilier avec la SARL des Etablissements SICOIT,

VU le contrat de crédit-bail, en date du 12 mars 2014, notamment les articles 10 et 11,

Considérant que les établissements SICOIT ont la faculté de céder le crédit-bail au cessionnaire de son choix,

Considérant que les établissements SICOIT ont l'intention d'opérer la cession de ce crédit-bail à la SCI ECJP, société civile immobilière enregistrée sous le numéro 984 915 140 R.C.S. Romans,

Considérant la société ECJP souhaite sous-louer aux Etablissements SICOIT,

Madame le Maire explique à l'assemblée que les articles 10 et 11 du contrat de crédit-bail prévoient ces dispositions.

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ces sujets.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **Donne son accord** exprès pour la cession du crédit-bail par les Etablissements SICOIT à la SCI ECJP,
- **Donne son accord** exprès pour que la SCI ECJP sous-loue les locaux de l'immeuble aux Etablissements SICOIT,
- **Donne pouvoir** à Mme le Maire pour signer les documents afférents à cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Valérie ARNAVON

